Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260706-DCM_54_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026**
Date de convocation : Le 1er juillet 2026. Date de d'affichage : Le 1er juillet 2026.	L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 16	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Laurence POINSIGNON, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Fabien HOUGET Absents : Muriel HÉLARY Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : Alain RUSSEIL à Graziella VALLÉE, Emilie LOUVEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 54/2026	

OBJET : Roche aux Fées communauté. Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le Maire expose au Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, et notamment son IV relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;
Considérant que la CLECT a pour mission d'établir, à chaque transfert de compétence entre les communes membres et l'intercommunalité, un rapport d'évaluation des charges transférées, destiné à déterminer le montant de l'attribution de compensation de chaque commune ;
Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal des communes membres de désigner un représentant titulaire appelé à siéger au sein de cette commission ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et voté à main levé, désigne, à l'unanimité, Madame Graziella VALLÉE, Maire, en qualité de représentant titulaire de la commune du Theil de Bretagne au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Roche aux Fées Communauté.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Emilie LOUVEL